



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche**
Service de l'enseignement technique
**Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation**
Bureau des Diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service

DGER/SDPFE/2023-33

16/01/2023

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : définition des épreuves et des modalités d'évaluation du domaine professionnel de la spécialité « Gestion des milieux naturels et de la faune-GMNF » du baccalauréat professionnel délivré par le MASA.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM

Hauts Commissariats de la République des COM

Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

Résumé : la présente note de service a pour objet de donner les instructions aux établissements et aux membres des jurys d'examens, pour la conduite des évaluations (épreuves ponctuelles terminales/ évaluations certificatives en cours de formation) relatives à la spécialité « Gestion des milieux naturels et de la faune-GMNF » du baccalauréat professionnel. Elle fournit également les grilles d'évaluation de référence.

Textes de référence :

Arrêté du 7 janvier 2022 portant création de la spécialité "gestion des milieux naturels et de la faune" du baccalauréat professionnel et fixant ses conditions de délivrance (JO du 19 janvier 2022).

La présente note de service a pour objet de donner les instructions aux établissements et aux membres des jurys d'examens, pour la conduite des évaluations (épreuves ponctuelles terminales/ évaluations certificatives en cours de formation) relatives à la spécialité « gestion des milieux naturels et de la faune-GMNF » du baccalauréat professionnel. Elle fournit également les grilles d'évaluation de référence.

Partie 1 : Cadre général des modalités d'évaluation en Bac professionnel

1.1Conditions de délivrance du diplôme

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires qui permettent de vérifier l'atteinte des capacités du référentiel de compétences. Parmi ces épreuves, quatre concernent les capacités du tronc—commun à l'ensemble des spécialités du baccalauréat professionnel et trois les capacités professionnelles propres à la spécialité.

L'organisation des épreuves prend en compte les différentes modalités de mise en œuvre de la certification. L'examen est organisé selon diverses possibilités :

- Par combinaisons entre des évaluations ponctuelles terminales (EPT) et des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les candidats inscrits dans un établissement habilité à la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF).
- En évaluations ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.
- En évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) uniquement, pour les candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité (CRPM D337-74)

Conformément à l'article D 337-78 du Code de l'Education, « les candidats qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves prévues au 1° de l'article D. 337-69 affectées de leur coefficient sont déclarés admis, après délibération du jury.

Les candidats dont la moyenne générale est inférieure à 8 sont déclarés ajournés. Ceux qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8 et inférieure à 10 sur 20 ainsi qu'une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles définies pour chaque spécialité de baccalauréat professionnel sont autorisés à se présenter à l'épreuve de contrôle prévue au 2° de l'article D. 337-69. »

1.2Principes de mise en œuvre de l'évaluation

Quelles que soient les conditions de mise en œuvre des évaluations (ponctuelles terminales ou en cours de formation), celles-ci reposent sur l'évaluation des **capacités** telles que définies dans le référentiel de compétences et précisées par des **critères** sur lesquels les évaluateurs vont se baser pour mesurer le degré de maîtrise des différentes capacités, par le candidat.

Quelques définitions :

Bloc de compétences :

La définition législative des blocs de compétences est prévue à l'art. L. 6113-1 du code du travail : « Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées. » *Définition issue de la note relative aux blocs de compétences rédigée par France Compétences*

Capacités : Une capacité exprime le potentiel d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements. Elle désigne le fait d'être capable, d'avoir l'aptitude ou le potentiel en vue d'une action.

L'organisation du référentiel de compétences détermine deux niveaux de capacités :

- Les capacités globales qui correspondent aux blocs de compétences
- Les capacités intermédiaires qui déclinent la capacité globale en autant de composantes et qui font l'objet de la mise en œuvre d'une évaluation certificative (ECCF ou EPT)

Critères :

Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif. Les critères d'évaluation sont intégrés au référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. Ils devront être complétés dans les **grilles d'évaluation** des ECCF par des **indicateurs**, définis par l'équipe pédagogique. Des indicateurs sont également présents dans les grilles nationales pour les évaluations terminales.

Indicateurs :

C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Ils doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation est un outil important de formalisation et de contractualisation tant avec les apprenants qu'avec le jury. Elle précise ce qui est attendu, rappelle les critères d'évaluation à prendre en compte. Elle fournit des renseignements sur les indicateurs mobilisés dans la situation d'évaluation proposée. Elle contribue à la fiabilité de l'évaluation.

Chaque capacité intermédiaire évaluée fait l'objet d'une grille d'évaluation critériée spécifique. Pour les ECCF, une trame de grille est donnée en annexe 4.

Les ECCF sont conduites dans le cadre de **situations d'évaluation** (SE) définies par les équipes à partir des capacités à évaluer, en s'appuyant sur les critères du référentiel d'évaluation.

Situation d'évaluation : Une situation d'évaluation est composée de deux types d'éléments :

- un contexte professionnel ou social,
- un questionnement (ou des consignes) articulé au contexte, qui précise ce qui est attendu du candidat.

Une situation d'évaluation peut être le support d'une ou plusieurs ECCF permettant ainsi d'évaluer plusieurs capacités pouvant appartenir à des blocs différents, du tronc commun ou du domaine professionnel. Dans ce cas, l'équipe pédagogique met en place autant de grilles qu'il y a d'ECCF concernées.

Les évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) sont constitutives d'épreuves d'examen, au même titre que les évaluations ponctuelles et concourent à la délivrance du diplôme

Sous la responsabilité du chef d'établissement, le coordonnateur et l'équipe pédagogique :

- Sont autonomes pour la mise en œuvre de la formation dans le respect du référentiel de diplôme et des notes de service relatives aux modalités d'évaluation,
- Proposent le plan d'évaluation prévisionnel qui participe à la délivrance du diplôme,
- Mettent en œuvre le plan d'évaluation prévisionnel validé avec le jury.

Le **plan d'évaluation prévisionnel** est l'outil indispensable et fondamental à la mise en œuvre du CCF. C'est un outil prévu par la réglementation qui constitue un **contrat** entre l'établissement et le jury mais aussi avec les apprenants. Il est le fruit d'un nécessaire travail collectif.

Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Partie 2 – Indications de cadrage des épreuves validant les capacités professionnelles du Bac professionnel Gestion des milieux naturels et de la faune

2.1. Présentation des trois épreuves et des modalités d'évaluation

Epreuves	Blocs de compétences	Capacités globales correspondantes	Modalités d'évaluation		Coefficients
			Candidats en CCF	Candidats hors CCF	
E5 : Choix techniques	B5	C5 Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune	1 EPT		2
E6 : Expérience en milieu professionnel	B6	C6 Organiser un chantier de génie écologique	1 EPT		3
E7 : Pratiques professionnelles	B7 B8 B9 B10	C7 Réaliser des travaux d'ouverture des milieux C8 Réaliser des travaux d'aménagement des milieux naturels C9 Réaliser des opérations de gestion de la faune C10 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	8 ECCF	1 EPT	5

2.2. Epreuve E5 « Choix techniques »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 5, « Raisonner des choix de gestion des milieux naturels et de la faune ».

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C5.1 Identifier les enjeux de gestion d'un site	Repérage des éléments de contexte Repérage des fonctions à enjeu pour un site Construction d'une démarche de problématisation
C5.2 Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune	Précision des éléments de contexte d'un cas choisi par le candidat Analyse de la pertinence des choix réalisés au regard du développement durable

Modalités :

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale écrite d'une durée de deux heures trente. Elle est commune aux candidats en CCF ou hors CCF et est affectée d'un coefficient 2.

Le candidat mobilise pour cette épreuve les outils acquis dans le module MP5, en particulier les aspects méthodologiques de la démarche d'aménagement ; il valorise une expérience professionnelle de son choix.

Le sujet de l'épreuve s'appuie sur des documents dont la lecture ne dépasse pas une demi-heure.

Le questionnement est organisé en deux parties correspondant aux capacités évaluées :

C 51 Identifier les enjeux de gestion d'un site :

Un questionnement sous forme de consignes avec le, ou les, document(s) support(s), permet au candidat de construire une démarche de problématisation concernant le site étudié et mettant en relation les choix de gestion, le contexte et les enjeux du site

C52 Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune :

Un questionnement sous forme de consignes permet l'exploitation par le candidat d'un (ou des) exemple(s) qu'il aura choisi(s) et qui relève(nt) de la même logique que celle qui est présentée dans le ou les document(s) support(s). Le candidat précise les éléments du contexte socio-économique, juridique, écologique et les acteurs concernés, afin de rendre compréhensible l'exemple choisi. Il précise les enjeux et discute des choix réalisés au regard de deux dimensions du développement durable a minima.

Les examinateurs utilisent une grille d'évaluation critériée nationale jointe au sujet qui prend obligatoirement en compte les cinq critères des deux capacités évaluées.

Cette épreuve pluridisciplinaire est corrigée par :

- un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement de l'espace/gestion et aménagements des espaces naturels
- un enseignant de sciences économiques sociales et de gestion / gestion d'entreprise ou un enseignant de Biologie-Ecologie intervenant dans la spécialité du diplôme, sur convocation de la Mirex.

Grille d'évaluation :

La grille d'évaluation est construite en déclinant en indicateurs les critères du référentiel d'évaluation. Trame de grille en annexe 1

2.3 : Epreuve E6 « Expérience en milieu professionnel »

Cette épreuve valide les capacités du bloc 6, : « Organiser un chantier de génie écologique »

Capacités certifiées	Critères d'évaluation
C6.1 Opérationnaliser les interventions sur un site à partir d'une commande ou d'un diagnostic	Appropriation de la commande, des enjeux et des objectifs Appropriation des caractéristiques du site Appropriation de la stratégie d'intervention
C6.2 Réaliser un suivi de chantier de génie écologique	Organisation du suivi et éléments de bilan Communication lors des opérations et sur les opérations

Cette épreuve prend la forme d'une évaluation ponctuelle terminale orale. Elle est commune aux candidats en CCF ou hors CCF et est affectée d'un coefficient 3.

Modalités :

L'épreuve E6 se déroule en deux temps :

- 10 minutes de présentation par le candidat en s'appuyant éventuellement sur un support papier de son choix
- 15 minutes d'entretien avec les examinateurs.

Cette épreuve s'appuie sur un document écrit obligatoire rédigé par le candidat, portant sur des situations professionnelles en relation avec les capacités évaluées. Ce document écrit comprend 20 pages maximum, sans aucune annexe. Il est remis par le candidat en 3 exemplaires avant l'épreuve selon les modalités définies par la MIREX pour transmission préalable aux examinateurs. Tout candidat n'ayant pas transmis son document ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E6. Le candidat sera alors considéré comme « non évaluable » à l'épreuve.

L'expérience en milieu professionnel s'appuie sur des pratiques d'organisation d'opérations conduites au cours de la formation et sur les périodes de formation en milieu professionnel d'au moins 4 semaines, sur les 14 à 16 semaines de stage.

Les candidats peuvent s'appuyer sur d'autres situations de formation en milieu professionnel que celles vécues en entreprises de génie écologique au sens strict. Il s'agit notamment de situations leur permettant de découvrir d'autres conditions de mise en œuvre d'actions de génie écologique au sens large : opérations de gestion faunistique, interventions sur des espaces fonctionnels à des fins de restauration écologique, accueil et sensibilisation du public.

Il convient de ne pas pénaliser le choix du lieu de stage ou du thème abordé mais de vérifier l'atteinte des 2 capacités intermédiaires, la C61 « opérationnaliser les interventions sur un site à partir d'une commande ou d'un diagnostic » et la C62 « réaliser un suivi de chantier de génie écologique ». Elles peuvent avoir été acquises dans des situations professionnelles différentes.

Pour préparer les candidats à cette épreuve, il convient de se référer aux attendus de formation du MP6 : « Organisation d'un chantier de génie écologique », et au document d'accompagnement de ce module de formation.

La notation s'appuie sur un barème allant jusqu'à 20.

Un candidat répondant à une capacité intermédiaire avec justesse ou partiellement ne peut obtenir zéro à cette capacité intermédiaire.

L'épreuve E6 n'a pas pour objectif de vérifier des connaissances, mais de valider des capacités professionnelles.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de Sciences et Techniques de l'aménagement des espaces /gestion et aménagements des espaces naturels
- un enseignant de SESG/gestion d'entreprise, ou un enseignant de Biologie-Ecologie intervenant dans la spécialité du diplôme, ou un enseignant d'ESC intervenant dans la spécialité du diplôme, sur convocation de la Mirex.
- un professionnel du secteur*

**L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve.*

Grille d'évaluation : Annexe 2

2.4. Epreuve E7 « Pratiques professionnelles »

Cette épreuve valide les capacités des blocs 7 ; 8 ; 9 et 10

Capacités globales	Capacités intermédiaires	ECCF	Coefficients
C 7 : Réaliser des travaux d'ouverture des milieux	C 7.1 : Intervenir sur la végétation herbacée	ECCF E7.1	0,5
	C 7.2 : Intervenir sur la végétation ligneuse	ECCF E7.2	0,5
C 8 : Réaliser des travaux d'aménagement des milieux naturels	C 8.1 : Réaliser des travaux de reconnexion écologique	ECCF E7.3	0,5
	C 8.2 : Réaliser des ouvrages	ECCF E7.4	0,5
C9 : Réaliser des opérations de gestion de la faune	C91 : Réaliser des opérations de régulation de la faune	ECCF E7.5	0,75
	C92 : Réaliser des opérations de préservation de la faune	ECCF E7.6	0,75
	C93 : Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune	ECCF E7.7	1
C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers		ECCF E7.8	0,5

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 5

Pour les candidats bénéficiant du CCF

Préambule :

Dans le descriptif des modalités d'évaluation, on entend par « pratique explicitée » une évaluation comportant une partie pratique réalisée sur le terrain et un entretien oral d'explicitation.

La pratique et son explicitation doivent se tenir dans un pas de temps garantissant la cohérence de l'évaluation certificative.

Une même situation d'évaluation peut permettre d'évaluer une ou plusieurs capacités intermédiaires.

Par exemple, les quatre capacités, C7.1 « Intervenir sur la végétation herbacée », C7.2 « Intervenir sur la végétation ligneuse », C8.1 « Réaliser des travaux de reconnexion écologique » et C8.2 « Réaliser des ouvrages » sont évaluées lors d'une mise en situation pratique de chantier que l'apprenant devra expliciter. Les quatre capacités peuvent être évaluées en une ou deux parties sur un même chantier/opération ou sur plusieurs (y compris dans la durée) selon les possibilités et opportunités de l'établissement.

Les établissements sont autonomes et responsables de la progression des apprenants pour proposer les meilleurs supports d'évaluation, tenant compte des opportunités et des moyens matériels propres.

Il est également possible, mais non imposé, que les enseignants réalisent ces ECCF en période de formation en milieu professionnel.

Cette évaluation repose sur des chantiers, travaux ou opérations potentiellement différents, représentatifs du secteur géographique et des problématiques professionnelles locales.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve E7 se compose de 8 ECCF

Capacité C7 « Réaliser des travaux d'ouverture des milieux » : 2 ECCF

ECCF E7.1 : L'évaluation de la capacité C7-1 « Intervenir sur la végétation herbacée » est positionnée en année de première.

Capacité globale	Capacité évaluée	Critères
C7 Réaliser des travaux d'ouverture des milieux	C7.1 Intervenir sur la végétation herbacée	Prise en compte des dynamiques d'évolution des écosystèmes Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF consiste en une pratique explicitée. L'évaluation est conduite par un enseignant de STAE/gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de STE/agroéquipement à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

S'agissant d'une évaluation individuelle, elle est réalisée au fil des opportunités pédagogiques. Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification

relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Il convient de favoriser la construction de la grille d'évaluation avec les apprenants, en utilisant les critères définis dans le référentiel. Cette grille sera impérativement fournie et explicitée en amont de l'évaluation. Il convient également de favoriser la participation de professionnels à l'évaluation (commanditaires, maîtres d'apprentissage, maîtres de stage).

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

Pour les candidats de la voie scolaire, cette ECCF servira de base à la délivrance de l'attestation intermédiaire de capacité, délivrable en fin de première.

ECCF E7.2 : Evaluation de la capacité C7-2 « Intervenir sur la végétation ligneuse »

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C7 Réaliser des travaux d'ouverture des milieux	C7.2 Intervenir sur la végétation ligneuse	Prise en compte des dynamiques d'évolution des écosystèmes Réalisation technique des travaux de petits abattages à partir du tronçonnage Evaluation du travail réalisé et compte rendu

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF consiste en une pratique explicitée. L'évaluation est conduite par un enseignant de STAE/gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de STE/agroéquipement à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'évaluation est réalisée au fil des opportunités pédagogiques ou professionnelles. Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Il convient de favoriser la construction de la grille d'évaluation avec les apprenants, en utilisant les critères définis dans le référentiel. Cette grille sera impérativement fournie et explicitée en amont de l'évaluation. Il convient également de favoriser la participation de professionnels à l'évaluation (commanditaires, maîtres d'apprentissage, maîtres de stage).

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

Capacité C8 « Réaliser des travaux d'aménagement de milieux naturels » : 2 ECCF

ECCF E7.3 : L'évaluation de la capacité C8-1 « Réaliser des travaux de reconnexion écologique » est positionnée en année de première ou de terminale, indifféremment en fonction des chantiers prévus sur l'établissement.

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C8 : Réaliser des travaux d'aménagement des milieux naturels	8.1 Réaliser des travaux de reconnexion écologique	Prise en compte des besoins de connectivité Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF consiste en une pratique explicitée. L'évaluation est conduite par un enseignant de STAE/gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de STE/agroéquipement à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'évaluation est réalisée au fil des opportunités pédagogiques ou professionnelles Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Il convient de favoriser la construction de la grille d'évaluation avec les apprenants, en utilisant les critères définis dans le référentiel. Cette grille sera impérativement fournie et explicitée en amont de l'évaluation. Il convient également de favoriser la participation de professionnels à l'évaluation (commanditaires, maîtres d'apprentissage, maîtres de stage).

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4

ECCF E7.4 : L'évaluation de la capacité C8-2 « Réaliser des ouvrages » est positionnée en année de première ou de terminale, indifféremment en fonction des chantiers prévus sur l'établissement.

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C8 : Réaliser des travaux d'aménagement des milieux naturels	C8.2 Réaliser des ouvrages	Prise en compte de l'impact et de l'intégration dans les milieux Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF consiste en une pratique explicitée. L'évaluation est conduite par un enseignant de STAE/gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de STE/agroéquipement à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'évaluation est réalisée au fil des opportunités pédagogiques ou professionnelles. Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Il convient de favoriser la construction de la grille d'évaluation avec les apprenants, en utilisant les critères définis dans le référentiel. Cette grille sera impérativement fournie et explicitée en amont de l'évaluation. Il convient également de favoriser la participation de professionnels à l'évaluation (commanditaires, maîtres d'apprentissage, maîtres de stage).

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4

Capacité C9 "Réaliser des opérations de gestion de la faune" : 3 ECCF

ECCF E7.5 : Evaluation de la capacité C9.1 : « Réaliser des opérations de régulation de la faune ».

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C9 : Réaliser des opérations de gestion de la faune	C9.1 Réaliser des opérations de régulation de la faune	Prise en compte des dynamiques des populations Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF consiste en une pratique explicitée ou en une pratique et un écrit d'explicitation. L'évaluation est conduite par un enseignant de STAE/gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de Biologie – Écologie intervenant dans la spécialité du diplôme à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'évaluation est réalisée au fil des opportunités pédagogiques ou professionnelles. Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Il convient de favoriser la construction de la grille d'évaluation avec les apprenants, en utilisant les critères définis dans le référentiel. Cette grille sera impérativement fournie et explicitée en amont de l'évaluation. Il convient également de favoriser la participation de professionnels à l'évaluation (commanditaires, maîtres d'apprentissage, maîtres de stage).

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4

ECCF E7.6 : Evaluation de la capacité C9.2 : « Réaliser des opérations de préservation de la faune ».

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C9 : Réaliser des opérations de gestion de la faune	C9.2 Réaliser des opérations de préservation de la faune	Prise en compte des dynamiques des populations Réalisation technique Evaluation du travail réalisé et compte rendu

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF consiste en une pratique explicitée ou en une pratique et un écrit d'explicitation. L'évaluation est conduite par un enseignant de STAE/gestion et aménagement des espaces naturels et un enseignant de Biologie – Ecologie intervenant dans la spécialité du diplôme à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'évaluation est réalisée au fil des opportunités pédagogiques ou professionnelles. Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Il convient de favoriser la construction de la grille d'évaluation avec les apprenants, en utilisant les critères définis dans le référentiel. Cette grille sera impérativement fournie et explicitée en amont de l'évaluation. Il convient également de favoriser la participation de professionnels à l'évaluation (commanditaires, maîtres d'apprentissage, maîtres de stage).

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4.

ECCF E7.7 : Evaluation de la capacité C9.3 : « Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune ».

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C9 : Réaliser des opérations de gestion de la faune	C.93 Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune	Adaptation des supports de sensibilisation au contexte Adaptation de la posture et de l'accueil du public Qualité et pertinence de l'information

Les critères cités dans le tableau ci-dessus doivent être repris dans la grille d'évaluation et faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Cette ECCF consiste en une évaluation individuelle pratique et orale (avec préparation) ou une évaluation individuelle pratique et écrite portant sur les points forts et les points faibles de l'action

conduite. L'évaluation est conduite par un enseignant d'ESC intervenant dans la spécialité du diplôme et un enseignant de Biologie – Ecologie intervenant dans la spécialité du diplôme à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'évaluation est réalisée au fil des opportunités pédagogiques ou professionnelles. Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Il convient de favoriser la construction de la grille d'évaluation avec les apprenants, en utilisant les critères définis dans le référentiel. Cette grille sera impérativement fournie et explicitée en amont de l'évaluation.

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4

La situation support est choisie par le candidat parmi les situations pédagogiques proposées dans la filière ou validée par l'enseignant responsable de l'évaluation. Les chantiers, ou toute situation d'apprentissage (TP, cours, ...) menés dans le cadre d'autres modules (MP6 par exemple) et sur l'ensemble des trois ans du cycle peuvent être des supports pertinents.

Capacité C10 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers » : 1 ECCF

ECCF E7.8 : Les modalités d'évaluation de la capacité C10 « S'adapter à des enjeux professionnels particuliers » relèvent du choix des équipes.

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C10 : s'adapter à des enjeux professionnels particuliers	C10. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	- A l'initiative de l'équipe pédagogique

Cependant, il convient de privilégier les modalités de pratique explicitée ou d'une pratique et d'un écrit d'explicitation. Il est recommandé que cette évaluation soit conduite par deux enseignants de STP (SESG/gestion d'entreprise, STAE/gestion et aménagement des espaces naturels, Biologie-Ecologie, ESC, STE/agroéquipement intervenants dans la spécialité du diplôme) à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'évaluation est réalisée au fil des opportunités pédagogiques ou professionnelles. Si la date inscrite au PEP ne peut être respectée, le PEP peut être révisé au cours du cycle de formation à la demande du PAJ, de l'équipe pédagogique ou du chef d'établissement. Toute modification relative au positionnement d'une épreuve dépassant 15 jours (avant ou après la date initialement envisagée) ou au changement de sa nature fait l'objet d'un avenant au PEP.

Il convient de favoriser la construction de la grille d'évaluation avec les apprenants. Cette grille sera impérativement fournie et explicitée en amont de l'évaluation. Il convient également de favoriser la participation de professionnels à l'évaluation (commanditaires, maîtres d'apprentissage, maîtres de stage).

Une trame de grille d'évaluation est présente en annexe 4

Pour les candidats hors CCF :

L'épreuve E7 valide les capacités C7 à C10.

Capacités globales	Capacités intermédiaires	Coefficients
C 7 : Réaliser des travaux d'ouverture des milieux	C 7.1 : Intervenir sur la végétation herbacée	0,5
	C 7.2 : Intervenir sur la végétation ligneuse	0,5
C 8 : Réaliser des travaux d'aménagement des milieux naturels	C 8.1 : Réaliser des travaux de reconnexion écologique	0,5
	C 8.2 : Réaliser des ouvrages	0,5
C9 : Réaliser des opérations de gestion de la faune	C91 : Réaliser des opérations de régulation de la faune	0,75
	C92 : Réaliser des opérations de préservation de la faune	0,75
	C93 : Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune	1
C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	0,5

Elle est affectée du coefficient 5

L'épreuve E7 prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale pluridisciplinaire orale d'une durée de 30 minutes.

En amont de l'épreuve, le candidat produit un dossier composé de 4 à 8 fiches. Ces fiches doivent permettre au candidat de démontrer son aptitude à réaliser des travaux d'ouverture des milieux, des travaux d'aménagement des milieux naturels, des opérations de gestion de la faune et à s'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

Le dossier écrit est remis par le candidat en 3 exemplaires selon les modalités définies par la Mirex pour transmission préalable aux examinateurs.

Tout candidat n'ayant pas transmis son dossier dans les délais impartis ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7. Le candidat sera alors considéré comme « non évaluable » à l'épreuve.

Les examinateurs soumettent au candidat une question portant sur une situation professionnelle support d'une des fiches constitutives du dossier mais méritant d'être approfondie, pour permettre de vérifier l'atteinte de toutes les capacités. Aucun support de communication autre que le dossier mentionné plus haut n'est autorisé pour l'oral.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer sa présentation.

Lors de l'oral et de sa préparation, le candidat est autorisé à disposer d'un exemplaire de son dossier.

L'épreuve se déroule en 2 temps :

- 10 minutes de présentation par le candidat, centrée sur la question posée
- 20 minutes d'entretien avec les examinateurs prenant appui sur la présentation, complété par des questions exploratoires portant sur le dossier et/ou sur les acquis de l'expérience en milieu professionnel en lien avec les capacités évaluées.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de STAE/gestion et aménagement des espaces naturels.
- un enseignant de Biologie-Ecologie de la spécialité ou de STE/agroéquipement intervenant dans la spécialité du diplôme.

L'évaluation est réalisée à l'aide de la grille d'évaluation en annexe n°3.

Tous les critères d'évaluation figurant dans le référentiel sont repris dans cette grille. L'évaluateur doit s'appuyer autant sur la prestation écrite que sur l'oral pour vérifier l'atteinte de toutes les capacités. Les critères doivent tous être appréhendés mais dans leur globalité et non dans un strict détail, afin d'étayer l'analyse des activités présentées.

Dans le cas d'un candidat ajourné ou d'un candidat VAE, ayant obtenu des attestations de blocs de compétences, les adaptations sont les suivantes :

- Les fiches constitutives du dossier concernent uniquement les blocs non validés.
- Les modalités d'évaluation (durée, examinateurs, remise du dossier) sont les mêmes que celles décrites ci-dessus

La grille d'évaluation est adaptée de façon à attribuer des notes uniquement aux capacités non validées précédemment. La Mirex transmet à chaque évaluateur, un exemplaire de la grille d'évaluation correspondant à la situation du candidat.

Pour les candidats ajournés, la note finale de l'épreuve E7 est obtenue en faisant la moyenne des notes coefficientées attribuées à ces capacités non validées précédemment, auxquelles s'ajoutent les notes coefficientées maintenues de la session d'ajournement.

Pour les candidats ayant obtenu des blocs de compétences par la voie de la VAE, la note finale de l'épreuve E7 est obtenue en faisant la moyenne des notes coefficientées attribuées aux capacités non validées précédemment.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ

Annexe n° 1 : TRAME DE GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E5
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat professionnel « Gestion des milieux naturels et de la faune »

Examen : BAC PROFESSIONNEL GMNF Session : Centre :	Epreuve Ponctuelle Terminale Nom et prénom du candidat : N° d'anonymat :	Épreuve : E5 Date : N° jury :
--	---	--

Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs potentiels (à adapter en fonction du sujet)	--	-	+	++	Barème	APPRÉCIATIONS
C5.1 « Identifier les enjeux de gestion d'un site »	Repérage des éléments de contexte et des enjeux	- Compréhension du contexte - Explication des notions clés - Identification des acteurs					/3	
	Repérage des fonctions à enjeu pour un site <i>Le candidat identifie les différentes fonctions à enjeu au regard des usages socio-économiques variés qui agissent sur le milieu et l'impactent</i>	- Identification des usages socio-économiques - Identification des effets des usages sur le milieu - Explication des enjeux					/3	
	Construction d'une démarche de problématisation <i>Le candidat met en relation ; : conservation d'espèces, conciliation des usages multiples, régulation, ouverture de milieu, gestion de la faune, information du public</i>	- Explication du rôle des acteurs impliqués et de la dynamique des territoires - Prise en compte des politiques publiques et de la réglementation - Prise en compte des impacts sur le fonctionnement des écosystèmes et des choix techniques mobilisés - Formulation d'une des problématiques repérées					/8	
C5.2 « Envisager des choix de gestion des milieux naturels et de la faune »	Précisions des éléments de contexte d'un cas choisi par le candidat. <i>Le candidat établit une transposition sur un cas dont il connaît les éléments de contexte et les enjeux et qui présente une problématique similaire à celle présentée dans le sujet dont il connaît les éléments de contexte et de terrain</i>	- Précisions des éléments de contexte de l'activité choisie par le candidat - Précisions des objectifs et des enjeux explicitant la mise en œuvre de l'activité					/3	
	Analyse de la pertinence des choix réalisés au regard du développement durable <i>Le candidat discute de la pertinence de choix de gestion réalisés jusqu'alors ; limites, alternatives éventuelles</i>	- Explication de la mise en œuvre des choix techniques - Pertinence de l'argumentaire développé par le candidat					/3	
Note finale :								/20
Appréciation générale :								Signature(s) du jury

Annexe n° 2 : GRILLE D'EVALUATION DE L'EPREUVE E6

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

~~Baccalauréat professionnel « Gestion des milieux naturels et de la faune »~~

Examen : BAC PROFESSIONNEL
GMNF

Session :

Centre :

Epreuve Ponctuelle Terminale
Nom et prénom du candidat :
N° d'anonymat :

Épreuve : E6
Date :
N° jury :

C6 : « Organiser un chantier de génie écologique »									
Capacités intermédiaires	Critères	Indicateurs¹	--	-	+	++	Barème	APPRÉCIATIONS	
C6.1 « Opérationnaliser les interventions sur un site à partir d'une commande ou d'un diagnostic »	Appropriation de la commande, des enjeux et des objectifs <i>Le candidat recueille des données sur la commande, les acteurs concernés, les éléments juridiques, les enjeux, les objectifs de l'opération dans un territoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Reformulation claire de la commande - Identification les acteurs : leurs rôles, leurs statuts, leurs relations - Identification du financeur, du budget - Analyse du cahier des charges - Identification des enjeux : pour le territoire, les acteurs, l'environnement, le développement durable... - Cohérence entre les enjeux et les objectifs formulés 					/4		
	Appropriation des caractéristiques du site <i>Le candidat, cartes et documents (histoire et usages, inventaires, caractérisations biologiques et écologiques ...) en main, effectue une reconnaissance.</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertinence des éléments présentés - Situation du site dans son territoire - Repérage du site : cartographie, croquis, coupes... - Approche paysagère et historique - Caractérisation des facteurs abiotiques - Analyse fonctionnement biologique et écologique du milieu (bio-écologie) - Organisation des éléments présentés - Hiérarchisation et organisation pertinentes des différents éléments présentés, des liens explicatifs sont établis entre les différents éléments présentés. - Personnalisation des éléments recueillis - Existence d'un réel travail de sélection et de synthèse des données existantes enrichi d'une collecte de données de terrain appropriées à la problématique du site et à l'organisation du chantier. 					/4		

	<p>Appropriation de la stratégie d'intervention</p> <p><i>Le candidat intègre les objectifs opérationnels, le mode opératoire, les moyens nécessaires à la réalisation du chantier</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des objectifs opérationnels - Identification précise des objectifs attendus des différentes opérations à mettre en œuvre. - Identification des techniques adaptées aux objectifs et au contexte - Choix et adaptation des techniques appropriées aux objectifs du chantier et au contexte. - Présentation du déroulement des opérations en relation avec la commande, l'organisation porteuse de l'intervention, les contraintes, les aléas ... - Prise en compte des éléments liés à la santé et à la sécurité sur le chantier. DUERP, EPI., poste de travail, balisages - Prise en compte de la réglementation du travail : conventions collectives (droits devoirs) discrimination, droit de l'environnement, - Relation de travail, organigramme, hiérarchie, statuts - Outils de planification et organisation : plannings, fiches de chantier, approvisionnement, logistiques, organisation des circulations, gestion des déchets et des rémanents 																																																																																																																																									
C6.2 « Réaliser un suivi de chantier de génie écologique »																																																																																																																																											
Appréciation générale :																																															</td																																																																																												

Annexe n° 3 : Grille d'évaluation de l'épreuve E7 hors CCF

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Baccalauréat professionnel « Gestion des milieux naturels et de la faune »

**Examen : BAC PROFESSIONNEL
GMNF**

Session :

Centre :

Epreuve Ponctuelle Terminale - Candidats HCCF

Nom et prénom du candidat :

N° d'anonymat :

Épreuve : E7

Date :

N° jury :

Capacités intermédiaires	Critères mobilisables	Indicateurs¹	- -	-	+	++	Commentaires	Barème	Note / 20	coef	Note/ 20 x coef
C 7 : Réaliser des travaux d'ouverture des milieux											
C 7.1 : Intervenir sur la végétation herbacée	Prise en compte des dynamiques d'évolution des écosystèmes	- Prise en compte du contexte du site, de la végétation en présence, des dynamiques de fermeture, d'identification des espèces par l'observation.							/8	/20	1
	Réalisation technique	- Choix des techniques de débroussaillage, au regard de la dynamique de la végétation. - Travail en autonomie, en sécurité, organisation du travail.									
	Évaluation du travail réalisé et compte rendu	- Conformité au plan de gestion, aux consignes. Finition du chantier.									
C 7.2 : Intervenir sur la végétation ligneuse	Prise en compte des dynamiques des écosystèmes	- Prise en compte du contexte du site, du cahier des charges, des dynamiques de fermeture, d'identification des espèces- repérage des branches et troncs à enlever.							/12		
	Réalisation technique de petits abattages à partir du tronçonnage	- Choix des techniques de tronçonnage sélection des espèces à préserver, au regard de la dynamique de la végétation. Travail en autonomie, en sécurité, organisation du travail.									
	Évaluation du travail réalisé et compte rendu	- Conformité au plan de gestion, aux consignes. Finition du chantier.									

C 8 : Réaliser des travaux d'aménagement des milieux naturels

C 8.1 : Réaliser des travaux de reconnexion écologique	Prise en compte des besoins de connectivité	- Prise en compte du contexte du site, de la végétation en présence et des espèces en présence, des types de milieux. - Anticipation/ projection des impacts des choix d'implantation, des matériaux sur la faune, la flore et l'amélioration de connectivité attendue.						/10		
	Réalisation technique	- Choix des techniques d'implantation, connaissance des matériaux et des végétaux. - Travail en autonomie, en sécurité, organisation du travail. - Conformité aux commandes, aux consignes, rangement, contrôle des outils, finition du chantier.								
	Évaluation du travail réalisé et compte rendu	- Empreinte écologique, visuelle,								
C 8.2 : Réaliser des ouvrages	Prise en compte de l'impact et de l'intégration dans les milieux	- Prise en compte, du contexte, de la fragilité du site, des fonctions écologiques et sociales des espaces, des types de milieux. - Anticipation/ projection des impacts des choix d'implantation, des matériaux sur la faune, la flore et l'amélioration de la circulation et de la sécurité des usagers ou des troupeaux dans un milieu naturel préservé ou sensible.						/10	/20	1
	Réalisation technique	- Choix des techniques d'implantation, connaissance des matériaux et des végétaux. - Travail en autonomie, en sécurité, organisation du travail. - Conformité à la commande, aux consignes, rangement, contrôle des outils, finition du chantier. Empreinte écologique, visuelle.								
	Évaluation du travail réalisé et compte rendu									

C 9 : Réaliser des opérations de gestion de la faune

C 9.1 : Réaliser des opérations de régulation de la faune	Prise en compte des dynamiques des populations	- Connaissances de l'écologie de l'espèce - Prise en compte des paramètres démographiques des populations ou des peuplements - Rigueur d'application d'un protocole - Travail en autonomie et en sécurité... - Prise en compte de l'aspect réglementaire - Qualité du compte rendu... - Critique de la pertinence des inventaires - Discussion sur la pertinence du site choisi et de la solution retenue,						/6	/20	2,5
	Réalisation technique									
	Évaluation du travail réalisé et compte rendu									
C 9.2 : Réaliser des opérations de préservation de la faune	Prise en compte des dynamiques des populations	- Prise en compte des paramètres démographiques des populations ou des peuplements - Caractérisation les habitats présents. - Choix des techniques et des outils - Mise en œuvre en sécurité. - Respect de la réglementation (autorisations, déclarations éventuelles, statuts). - Qualité du compte rendu... - Bilan de l'action réalisée (résultats au regard des enjeux de gestion de l'espèce ; organisation au regard des résultats)						/6		
	Réalisation technique									
	Évaluation du travail réalisé et compte rendu									

C93 Réaliser des actions d'information sur les opérations de gestion de la faune	Adaptation des supports de sensibilisation au contexte	- Pertinence des supports - Adaptation du contenu au public visé - Intégration du contexte de l'action d'information - Public cible bien identifié										
	Adaptation de la posture et de l'accueil du public	- Qualité de l'accueil et du relationnel - Intégration des caractéristiques du public cible - Utilisation de termes techniques et scientifiques dans un souci de vulgarisation										
	Qualité et pertinence de l'information	- Qualité de l'information sur l'espèce (biologique et écologique) - Justesse et fiabilité des informations										

C 10 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

	Identification des spécificités des pratiques professionnelles liées à des enjeux particuliers Réflexion menée au regard de ces pratiques professionnelles											/20	0,5
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	-----	-----

		Note finale sur 100 :	/ 100
--	--	------------------------------	--------------

		Note de l'épreuve (sur 20) :	/ 20
--	--	-------------------------------------	-------------

Appréciation générale :	Signature(s) du jury
--------------------------------	-----------------------------

- 1- Les critères sont précisés par des indicateurs : c'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs. A ce titre, ils sont mobilisés au regard de la situation effective d'évaluation. Dans ce cas précis, s'agissant d'un oral sur dossier, les indicateurs liés à la réalisation des activités ne sont pas mobilisables.

Annexe n° 4

Trame de grille d'évaluation ECCF

Capacité	Critères	Indicateurs	--	-	+	++	Barème*	APPRÉCIATIONS
	<p>Les critères d'évaluation font partie dorénavant du référentiel d'évaluation et à ce titre sont réglementaires. Ce sont les repères auxquels l'évaluateur se réfère pour apprécier l'atteinte de la capacité et sur lesquels va porter l'appréciation. Ils sont en lien étroit avec la capacité évaluée, qualitatifs, généraux et en nombre limité, exprimés avec un substantif.</p>	<p>C'est ce qui doit être regardé pour évaluer le degré de maîtrise du critère. Les indicateurs doivent être observables ou mesurables, concrets et liés au contexte de la situation d'évaluation. Comme leur nom l'indique, ils sont indicatifs et éventuellement non exhaustifs.</p>					/	
							/	
							/	
TOTAL							/20	

* points attribués aux différentes capacités ou aux critères mais jamais aux indicateurs.